



## VOS ELUS CSE SIEGE VOUS INFORMENT

### FLEX OFFICE POUR LA DIRECTION NUMERIQUE ET ORGANISATION

Vos élus CSE Siège vous rappellent qu'au-delà de la gestion des activités sociales, le CSE est une instance obligatoire composée de 24 élus et les RS (CFDT, CGT, FO, UNSA, SNB) et présidée par la Direction LCL qui se réunit mensuellement.

Les attributions principales du CSE sont de défendre l'emploi et les conditions de travail des salariés, veiller à la préservation de leur santé et de leur sécurité, s'assurer du respect du droit du travail.

La Direction a décidé d'instaurer le Flex office pour la DNO au sein de l'immeuble Garonne. Au regard de l'importance de ce projet et du manque d'éléments précis dans le dossier de présentation pour permettre aux élus d'émettre un avis éclairé, le CSE a diligenté une expertise afin d'analyser l'impact du projet sur les conditions de travail.

Cette demande d'expertise a été contestée par la direction devant les tribunaux. Le juge a donné raison au CSE Siège au motif que le pilote de l'immeuble Rhône n'est pas transposable sur d'autres bâtiments car il nécessite des mesures d'adaptation spécifiques (selon la configuration des immeubles et selon les métiers les besoins ou contraintes ne sont pas les mêmes).

Parmi les outils utilisés par l'expert figurent entre autres des entretiens et **un questionnaire soumis à l'ensemble des salariés de la DNO qui y ont répondu à 77%**. Ainsi, les salariés ont enfin pu s'exprimer. Sur les autres demandes de l'expert, la direction a persévéré dans sa logique d'obstruction en ne répondant que partiellement et souvent tardivement.

Cela a permis de mettre en lumière quatre points principaux de vigilance :

#### 1. Les futurs aménagements des espaces de travail :

- Une densité d'implantation et un taux d'occupation plus élevés (5,5 m<sup>2</sup> /salarié alors que 10 m<sup>2</sup> sont préconisés),
- Un nombre de petites salles de réunion moins important,
- Davantage de grands open spaces et suppression des bureaux fermés,
- Des postes de travail inconfortables en plus grand nombre (200 postes proches des axes de circulation, casiers, photocopieurs...).

Même si la direction a sollicité un acousticien, la forte proximité des salariés rend sa mission très incertaine, alors que les salariés se plaignent déjà fortement du bruit, des problèmes de concentration et de confidentialité.

#### 2. La gestion des taux de présence et des espaces de travail :

- Tous les salariés y compris les managers craignent que ce projet, qui réduit les espaces disponibles et oblige à cadencer les temps de présence, remette en cause l'autonomie laissée aux salariés dans le choix de leurs jours télétravaillés.

#### 3. Les ambiances de travail

- Aucun engagement de la direction sur les modalités de nettoyage des bureaux, des sièges mutualisés et des cafétarias.
- Des matériels, dont l'efficacité reste à démontrer, devraient être installés dans les open-spaces pour limiter la propagation des ondes sonores
- Absence d'espaces de créativité (ateliers de réflexion) privatisables par les squads alors que ceux-ci sont plébiscités par 61% des répondants au questionnaire.

#### **4. Les matériels mis à la disposition des salariés**

- Choix de fauteuils non conformes aux préconisations du médecin du travail

**Conclusion :** Aussi, en l'état actuel, le projet présenté ne représente pas une amélioration, ni même un statu quo, pour les conditions de travail des salariés. Si certains points sont positifs : décoration, ambiance, salle de pause, matériel des salles de réunion, ... beaucoup de points déjà négatifs risquent de se dégrader davantage : augmentation des densités d'implantation et d'occupation et donc du bruit direct, déconcentration, augmentation du stress et de la fatigue...

#### **A l'appui du rapport, les élus demandent à la direction :**

##### **1. Aménagement des espaces de travail**

- Dédensifier les espaces de travail pour permettre un bon confort acoustique.
- Augmenter le nombre de petites salles de réunion pour permettre les échanges verbaux en dehors des open-spaces.
- Eviter que les postes de travail soient à proximité des zones de casiers, des espaces reprographie et des travées.
- Conserver les bureaux cloisonnés pour respecter la confidentialité.
- Afin de limiter les déplacements, disséminer davantage les casiers dans les open-spaces.
- Conserver des vestiaires fermés à clé.

##### **2. Acoustique**

- Après installation, réaliser une campagne de mesures acoustiques du niveau sonore global (bruit ambiant) et mesurer les performances des cloisons des salles de réunion. Si elles devaient être encore en deçà des seuils requis, un changement des cloisons serait à prévoir.

##### **3. Equipement**

- Envisager d'équiper les postes de travail de fauteuils d'une gamme supérieure (choisir un modèle avec un dossier rigide).
- Envisager d'installer des tables réglables en hauteur supplémentaires si les salariés en font la demande.

##### **4. Evolution des pratiques**

- Prendre en compte les habitudes de télétravail des différentes tribus et revoir, en conséquence, les places qui leur sont attribuées.
- Vérifier par une enquête, s'il n'est pas nécessaire de prévoir un système de réservation des places.

##### **5. Télétravail**

- Afin de ne pas augmenter les contraintes pesant sur les salariés, par la mise en place de ce projet, il est nécessaire de conserver le principe du libre choix des journées télétravaillées.
- S'il n'est pas envisageable de récupérer de l'espace dans les étages 6 et 7, une autre solution peut être d'augmenter le volume de jour télétravaillé pour diminuer les densités d'occupation.

Une sélection de verbatim et/ou résultats de l'enquête sont disponibles sur le site du CSE dans le menu Infos CSE puis PV plénière CSE.

Les élus du CSE vont suivre l'évolution des travaux et seront attentifs à vos conditions de travail dans vos zones de repli ainsi qu'au moment de votre réinstallation.

**Contactez-nous pour toute question !**